

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 12^e jour de novembre 2019 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Marc Poirier.

Monsieur le conseiller Thomas Bates est absent.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2019

3.2 Séance extraordinaire du 5 novembre 2019

4. Avis de motion et règlements

4.1 Adoption – Règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

5. Gestion financière et administrative

5.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2019

5.2 Transferts budgétaires

5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

5.4 Dépôt – Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2019

5.5 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2019

5.6 Date des séances du conseil – Année 2020

5.7 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

5.8 Nomination du maire suppléant

5.9 Autorisation de signatures

5.10 Contribution annuelle 2020 – Fédération des municipalités du Québec

5.11 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

6. Sécurité publique

6.1 Adoption - Plan de sécurité civile – Novembre 2019

6.2 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité publique -
Modification

6.3 Adoption – Budget 2020 – Régie intermunicipale des matières
résiduelles de l'Ouest

7. Urbanisme et hygiène du milieu

7.1 Demande d'alléger le processus de réglementation de la navigation
sur les cours d'eau

8. Loisirs et culture

8.1 Autorisation – Présentation d'une demande de subvention – Canada
en fête 2020

8.2 Autorisation – Demande d'aide financière Emplois d'été Canada –
Été 2020

8.3 Levée de fonds – Centre collégial de Mont-Tremblant – Club
Richelieu

8.4 Autorisation de circulation – Défi Gatineau Mont-Tremblant 2020

8.5 Demande d'aide financière – Loisirs Arundel – Année 2019

8.6 Appel à proposition – Médiation culturelle « Faire naître des
paysages » – Projet de l'artiste en arts visuels Caroline Gagnon

9. Rapport de la mairesse et des conseillers

10. Période de questions

11. Levée de la séance

1. Période de questions

2019 -0188

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2019 -0189

3.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à
chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0190

3.2 Séance extraordinaire du 5 novembre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Avis de motion et règlements

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan déclare son intérêt dans le point 4.1 Adoption – Règlement #246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33 et quitte la séance.

2019-0191

4.1 Adoption – Règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #112 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton d'Arundel, depuis la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 4 juin 2003 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Rurale » du Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides dans laquelle se situe la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Villageoise » du Plan d'urbanisme dans laquelle se trouve la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil municipal adopte le règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT #246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #112 ET VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE VI-33

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #112 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton d'Arundel, depuis la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 4 juin 2003 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Rurale » du Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides dans laquelle se situe la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Villageoise » du Plan d'urbanisme dans laquelle se trouve la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 août 2019 ;

Le Conseil municipal de la municipalité du Canton Arundel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le règlement de zonage numéro 112 est modifié à sa grille des usages et normes de la zone Vi-33 afin d'intégrer la référence à l'article 7.7.1 « Logements dans les bâtiments commerciaux » du règlement de zonage comme disposition spéciale aux usages C10 et C11.

Le tout tel que démontré à la grille des usages et normes de la zone Vi-33 présentée en Annexe 1. L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

Annexe 1

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE												
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■							
		h2	habitation bifamiliale, trifamiliale	■	■							
		h3	habitation multifamiliale			■						
		h4	habitation en commun			■						
		c1	commerce de détail				■					
		c2	services personnels et professionnels				■					
		c3	commerce artériel léger						■			
		c4	commerce artériel lourd						■			
		c5	commerce pétrolier						■			
		c6	commerce de divertissement				■(a)					
		c7	récréation intérieure				■(b)					
		c8	récréation extérieure intensive						■(d)			
		c10	restauration							■		
		c11	hébergement							■		
		i1	industrie légère							■		
		i2	industrie moyenne							■		
		p1	communautaire récréatif								■	
		p2	communautaire de voisinage	■								
		p3	communautaire d'envergure								■(c)	
		u1	utilité publique légère								■	
		h5	projet intégré d'habitation								■	
		STRUCTURE	isolée	■	■	■	■	■	■	■	■	■
			Jumelée									
			Contigus									
		BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	—
			Hauteur en mètre maximum (m)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			Largeur minimum (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	—
Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	67		56	67	67	56	67	67	55	—		
Superficie de plancher maximum (m ²)	—		—	—	150	—	200	—	—	—		
TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	3000	3000	5000	3000	3000	3000	3000	20000	—		
	Largeur minimum (m)	50	50	50	50	50	50	50	50	—		
	Profondeur minimum (m)	60	60	60	60	60	60	60	60	—		
	Espace naturel (%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	—		
		Latérale minimum (m)	3	3	3	3	3	3	3	—		
		Total des deux latérales minimum (m)	6	6	6	6	6	6	6	—		
		Arrière minimum (m)	10	10	10	10	10	10	10	—		
		Coefficient d'occupation au sol max. (%)	40	40	40	40	40	40	40	40		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)	(1) (2)	(6)	(5)			(5)	(7)			
		(3) (4)	(3) (4)					(9)				
		(8)	(8)									

MUNICIPALITÉ DU CANTON ARUNDEL

ZONE: VI 33
Villageoise

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les établissements présentant des spectacles à caractère érotique
 (b) excluant les usages de la catégorie «amusement» (salle de jeux, jeux électroniques, salon de pari)
 (c) excluant les équipements d'envergure régionale
 (d) Sont spécifiquement permis les commerces de location de canoës, kayaks et vélo sans moteur, les minigolfs, les piscines et les terrains de tennis

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) 7.4.1 Usage additionnel de service
 (2) 7.4.2 Usage additionnel artisanal léger
 (3) 7.4.4 Logement accessoire
 (4) 7.4.5 Logement au sous-sol
 (5) 8.4.2 Terrasse commerciale
 (6) 12.8 et 15.2.4 Implantation d'un bâtiment multifamilial
 (7) 12.7 projet intégré d'habitation 2.5 logements/ha maximum
 (8) 7.4.9 Usage additionnel récréatif extérieur intensif sur les emplacements résidentiels
 (9) 7.7.1 Logement dans les bâtiments commerciaux

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limitation
	XXX	ajout XX

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan réintègre la séance.

5. Gestion financière et administrative

2019 -0192

5.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Caméléon Publi-Design.com* (enseigne bacs bruns)	264.44 \$
Canadian Tire*(pièces)	80.47 \$
Chalifoux électriques inc.* (chauffage hdv)	411.30 \$
Consumer Reports* (abonnement biblio)	68.00 \$
Creighton Rock Drill*(lames niveleuse)	269.04 \$
D'Anterny, Fredrick* (Bulle de vie)	2 625.00 \$
Dicom* (transport)	15.91 \$
Distribution Huanpaco*(eau)	7.00 \$
Énergies Sonic inc.* (diesel)	1 151.85 \$
Équipe Laurence* (rue School)	2 238.56 \$
Excavation Lionel Provost*(gravier)	602.75 \$
Fournitures de bureau Denis*(papeterie)	53.98 \$
Gilbert P. Miller & fils*(stationnement salle comm)	10 537.84 \$
Imprimerie Léonard*(enveloppes)	32.27 \$
JF Parent Architecte (expertise garage)	677.78 \$
Jones, Frances (bibliothèque)	375.00 \$
JMV Environnement inc. (location niveleuse)	3 449.25 \$

Juteau Ruel (copies photocopieurs)	428.93 \$
La Capital (assurance groupe)	2 684.05 \$
La Coop Ferme du Nord* (paille)	109.70 \$
Librairie Carcajou* (livres biblio)	461.87 \$
Machinerie Forget* (réparation 10 roues)	281.61 \$
Marc Marier (frais de garde - animaux)	150.00 \$
Matériaux R. McLaughlin* (contreplaqués, divers)	478.69 \$
MRC des Laurentides*(télécom, constat, bacs)	1 967.24 \$
Municipalité de Brébeuf (tech loisir)	3 156.45 \$
Paysage Net* (entretien ménager octobre)	632.36 \$
Petite caisse* (divers)	196.50 \$
Outils Mont-Tremblant* (location niveau)	88.45 \$
Jean-Philippe Robidoux*(urbanisme)	1 250.00 \$
Rona Forget* (matériaux)	130.93 \$
Yves Roy* (traiteur)	200.00 \$
Serres Arundel* (clôtures de perche)	379.19 \$
Services d'entretien St-Jovite*(entretien 10 roues)	318.94 \$
SIMAG Informatique* (ordinateur)	3 058.42 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (cour municipal)	172.46 \$
Visa Desjardins*(timbres, réparation Ipad)	1 853.99 \$
Zoll Medical Canada inc* (fournitures médicales)	401.59 \$
Salaires et contributions d'employeur	41 215.39 \$
Frais de banque	140.47 \$

Liste de chèques émis :

5842 Bell Mobilité	73.49 \$
5843 Fondation Médicale des Laurentides	200.00 \$
5844 Gilbert P. Miller & fils	33 118.73 \$
5845 Hydro-Québec	719.04 \$
5847 Opération Nez-Rouge	100.00 \$
5848 Royal Canadian Légion	100.00 \$
5849 OBV RPNS	100.00 \$
5840 Bell Canada (fax)	92.96 \$
5851 Claudine Léveillé (salaire)	1 319.71 \$
5852 Shaw (musique pavillon)	38.50 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'octobre 2019, transmis en date du 7 novembre 2019.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0193

5.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-110-00-310	Déplacement du personnel	300
02-110-00-340	Publicité et information	795
02-110-00-454	Formation et perfectionnement	500
02-130-00-414	Administration et informatique	1 625
02-130-00-421	Assurances	670
02-610-00-454	Formation	500
02-702-30-670	Fournitures de bureau - biblio	75
02-702-90-999	Autres activités culturelles	200

À (débit) (+) :

02-110-00-331	Téléphone - conseil	250
02-110-00-414	Administration et informatique	20
02-290-00-529	Sécurité – autres	1 325
02-702-30-331	Téléphone – bibliothèque	75
02-702-90-970	Autres organismes – dons	200
03-310-00-000	Affectation act fct invest	2 795

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pascale Blais, mairesse
Hervey William Howe, conseiller poste 2
Paul Pepin, conseiller poste 3
Marc Poirier, conseiller poste 4

2019 -0194

5.4 Liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2019

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer la liste des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil accepte la liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2019, préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2019

Madame la directrice générale, France Bellefleur, dépose les rapports financiers semestriels, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

2019-0195

5.6 Date des séances du conseil – Année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 21 janvier 2020

Mardi 18 février 2020

Mardi 17 mars 2020

Mardi 21 avril 2020

Mardi 19 mai 2020

Mardi 16 juin 2020

Mardi 14 juillet 2020

Mardi 18 août 2020

Mardi 15 septembre 2020

Mardi 20 octobre 2020

Mardi 10 novembre 2020

Mardi 8 décembre 2020

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0196

5.7 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, les sommes reçues pour l'exercice financier 2019 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques étaient affectées au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'affecter les sommes reçues et à recevoir en 2019 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques inclus dans les dépenses de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0197

5.8 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le conseil désigne un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que monsieur Marc Poirier soit désigné comme maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel à partir du 21 novembre 2019, et ce, pour une période de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0198

5.9 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc Poirier a été désigné maire suppléant à partir du 21 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel, à partir du 21 novembre 2019 :

Madame Pascale Blais, mairesse
Monsieur Marc Poirier, maire suppléant
Madame France Bellefleur, directrice générale
Madame Carole Brandt, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0199

5.10 Contribution annuelle 2020 – Fédération des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités représente les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique tout en étant la source

de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires ;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités soutient les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec et que la Fédération Québécoise des Municipalités remplit bien ce rôle ;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a les mêmes valeurs que notre municipalité, soit la concertation dans l'action, le respect de la diversité des territoires et la qualité des interventions et des services ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020 et autorise le paiement de la contribution annuelle pour un montant de 1 115.79 \$ taxes incluses. Que ce montant soit versé en 2020 à même les fonds disponibles du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0200

5.11 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT que la protection des données personnelles est un aspect de plus en plus fragile et que la formation « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : Trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » abordera le traitement des demandes d'accès aux documents de tout nature, que sont susceptibles de détenir les municipalités dans le cadre de leurs missions ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil autorise madame France Bellefleur à s'inscrire à la formation « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : Trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec et à lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Sécurité publique

2019-0201

6.1 Adoption – Plan de sécurité civile – Novembre 2019

CONSIDÉRANT qu'un plan de sécurité civile est un outil essentiel pour établir un portrait sommaire des risques présents sur notre territoire et des mesures prévues pour faire face aux sinistres ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle version du plan de sécurité civile permettra à la municipalité de respecter les dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle version du plan de sécurité civile met en place des mesures de préparation générale permettant de faire face à tout type de sinistre, tant ceux d'origine naturelle qu'anthropique, et ce, en tenant compte des ressources dont nous disposons et de celles auxquelles nous avons accès par le biais d'ententes avec des partenaires ;

CONSIDÉRANT que la mise à jour du plan de sécurité civile favorise la réflexion sur les risques de sinistre présents sur le territoire de notre municipalité en vue de tenir compte de ceux-ci dans le contexte de notre préparation aux sinistres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera en mesure de réagir promptement et efficacement lors de sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil municipal adopte le Plan de sécurité civile – Novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0202

6.2 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité publique - Modification

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité d'Arundel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION ET NOM

Responsable substitut de la mission Communication – Fonction porte-parole : Marc Poirier

Responsable 1^{er} substitut de la mission Services aux personnes sinistrées : Marc Poirier

Responsable 2^e substitut de la mission Services aux personnes sinistrées : Nayanka Judick

Responsable 2^e substitut de la mission Services techniques et Transport :
Alexandre Larrivée-Plante

Responsable 3^e substitut de la mission Services techniques et Transport :
Hervey William Howe

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité concernant les postes mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0203

6.3 Adoption – Budget 2020 – Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton d'Amherst, la municipalité du Canton d'Arundel, la municipalité de Brébeuf, la municipalité d'Huberdeau et la municipalité de Montcalm sont parties à une entente relative à la création d'une régie intermunicipale à la collecte et au transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que le budget annuel doit être approuvé et adopté par résolution de chacun des conseils municipaux participants à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil adopte le budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest pour un montant de 574 242 \$ servant de base de répartition pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Urbanisme et hygiène du milieu

2019 -0204

7.1 Demande d'alléger le processus de réglementation de la navigation sur les cours d'eau

CONSIDÉRANT que la navigation, incluant la navigation de plaisance sur les lacs et rivières, est une compétence exclusive du gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont constamment interpellées par leurs citoyennes et citoyens sur l'encadrement de la navigation de plaisance, sans que celles-ci puissent intervenir ou aient un pouvoir en la matière ;

CONSIDÉRANT qu'un transfert des pouvoirs sur la navigation de plaisance exigerait une modification constitutionnelle ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a prévu une procédure d'ultime recours pour que les municipalités puissent lui demander de réglementer la navigation sur les cours d'eau. Cette procédure est balisée par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) ;

CONSIDÉRANT que cette procédure est très exigeante pour les municipalités et peut facilement prendre trois à quatre années de démarches ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu de demander au gouvernement fédéral de faciliter et d'accélérer le processus de demandes faites dans le cadre du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), et de transmettre une copie de cette résolution à madame Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Loisirs et culture

2019 -0205

8.1 Autorisation – Présentation d'une demande de subvention – Canada en fête 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Canada en fête 2020 pour les célébrations de la Fête du Canada 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que Madame France Bellefleur, directrice générale, soit autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Canada en fête dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada 2020 et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0206

8.2 Autorisation – Demande d'aide financière Emplois d'été Canada – Été 2020

CONSIDÉRANT qu'Emplois d'été Canada accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire ;

CONSIDÉRANT que les employeurs des secteurs publics sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum pour adulte en vigueur dans la province ou le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de bénéficier de ce programme afin d'effectuer certains travaux en urbanisme, environnement, ainsi qu'en travaux publics

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 pour un étudiant pour un maximum de seize (16) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0207

8.3 Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant – Souper de financement – Club Richelieu de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant facilite l'accès à l'enseignement supérieur en favorisant la diplomation auprès des étudiants d'ici dans leur région ;

CONSIDÉRANT que dans chacune des régions du Québec, les établissements collégiaux représentent des pôles importants de développement économique, social et culturel tout en dynamisant les communautés de toutes tailles ;

CONSIDÉRANT que depuis sa création en 2008, le Cégep dresse un bilan positif et que depuis l'octroi du statut permanent en juin 2016, le projet continue de recevoir l'appui de nombreux partenaires du milieu, tant économiques que scolaires et sociaux ;

CONSIDÉRANT que les jeunes et leurs parents sont de plus en plus nombreux à répondre à l'appel de leur région et à manifester, à l'égard du collège, une marque de confiance ;

CONSIDÉRANT que le Club Richelieu de Mont-Tremblant organise une soirée d’huîtres au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pour les élèves du Centre collégial de Mont-Tremblant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d’autoriser l’achat d’un billet au montant de 130 \$ pour la Soirée d’Huîtres, organisé par le Club Richelieu de Mont-Tremblant 29 novembre 2019 au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant et ce, afin d’aider et de distribuer des bourses auprès des jeunes de notre région fréquentant l’institution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2019-0208

8.4 Autorisation de circulation – Défi Gatineau Mont-Tremblant 2020

CONSIDÉRANT que pour une dixième année consécutive, le Défi Gatineau-Mont-Tremblant, organise une activité cycliste sur un parcours empruntant les belles routes de la Petite-Nation et des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que plusieurs participants et bénévoles participent à ce défi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil municipal approuve la tenue de la dixième édition de l’évènement cycliste Défi Gatineau-Mont-Tremblant les 30 et 31 mai 2020 et autorise, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec, la circulation des cyclistes participant à cet évènement sur les routes de la municipalité les 30 et 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2019-0209

8.5 Demande d’aide financière – Loisirs Arundel – Année 2019

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel est un organisme actif dans la communauté et que la municipalité désire lui apporter une aide financière afin de l’appuyer dans le développement du loisir à Arundel ;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel offre à la population, plusieurs activités tout au long de l’année dont l’accès à des sentiers de ski de fond et de raquette durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le la municipalité accorde une subvention de 2 000 \$ comme aide financière pour l'organisation d'activités et le maintien, l'entretien et l'amélioration des sentiers de ski de fond et de raquette pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0210

8.6 Appel à proposition – Médiation culturelle « Faire naître des paysages » – Projet de l'artiste en arts visuels Caroline Gagnon

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides propose aux municipalités un appel à proposition pour réaliser un projet de médiation culturelle favorisant la valorisation et la mise en place d'activités culturelles « Faire naître des paysages » de l'artiste en arts visuels Caroline Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu de confirmer à la MRC des Laurentides l'intention de la Municipalité à participer à l'appel à proposition pour réaliser un projet de médiation culturelle favorisant la valorisation et la mise en place d'activités culturelles « Faire naître des paysages » de l'artiste en arts visuels Caroline Gagnon et que madame France Bellefleur, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0211

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier et résolu que la séance soit levée à 21 : 00 heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale